

Délibération N° 2024-05 OBJET ADMINISTRATION Vote Budget Primitif 2024	EXTRAIT Du registre des délibérations du Comité de Direction de l'EPIC Office de tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère'	Date de convocation 18/01/2024 Membres en exercice : 11 Membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de votants : 5
---	--	--

Séance du 06/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six février, à dix-huit heures.

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère' dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saint-Marcellin, sous la présidence de M. Raphael Mocellin, Président. Le nombre de membres prescrits par les statuts ayant été respecté et le quorum atteint, les membres du Comité de Direction ont pu délibérer.

Présents : R. Mocellin (Président), L. Garnier (Vice-Président), P. Ferrouillat, F. Ballouhey, V. Pénard, H. Duquesne, D. Dorly, N. Nava, N. Crouzet, J. Damaisin (Responsable Administrative et Financière OTI), N. Bontoux (Directeur OTI)

Absents : M-C Jolland, N. Petter, V. Dumas, P. Seyve, D. Locatelli, P. Rosaire, A. Fustier, P. Despesse, D. Gleize, I. Duquesne, P. Stref, F. Vernay (Direction Tourisme et Culture SMVIC)

Secrétaire : Jessie Damaisin

1- SUJET DE LA DELIBERATION (extrait du Procès-verbal)

Le Directeur de l'Office de tourisme Saint-Marcellin Vercors Isère présente les éléments de synthèse du Budget Primitif 2024.

Ce budget s'équilibre en section Fonctionnement à 742 071 € en dépenses et en recettes.
La section Investissement présente un budget de 38 727,55 € en dépenses et recettes.

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors du précédent Comité de Direction, en date du 16 janvier 2024.

2- DELIBERATION

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**
Etablissement Public Industriel et Commercial

Le président propose de voter le Budget Primitif 2024 synthétisé comme suit :

• **SECTION FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES

Chapitres	Libellé	Budgétisé 2023	Réalisé 2023		Prévisionnel 2024	
		Montant	Montant	%	Montant	%
011	Charge à caractère général	277 483,71	276 568,88	32%	241 513,60	33%
012	Charge de personnel, frais assimilé	548 153,57	540 843,62	61%	427 558,85	58%
65	Autres charges de gestion courante	26 152	24 312,32	3%	33 821	4%
67	Charges exceptionnelles	500	66,66		450	0
042	Opération ordre de transfert entre sections	33 351,21	33 351,21	4%	38 727,55	5%
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		885 692,49	875 194,69		742 071	

RECETTES

Chapitres	Libellé	Budgétisé 2023	Réalisé 2023		Prévisionnel 2024	
		Montant	Montant	%	Montant	%
013	Atténuations de charges	17 107	16 152,97	2%	0	0
042	Ordre de transfert	0	1 038	0,1%	0	0
70	Ventes produits, prestations	69 394,50	67 889,16	8%	82 071	11%
74	Subventions	470 000	481 833,12	53%	470 000	63%
75	Autres produits de gestion courante	180 716,39	190 440,91	21%	190 000	26%
77	Produits exceptionnels	1 100	0	0%	0	0
R 002 excédent de fonctionnement reporté de N-1		146 336,60	146 336,6	16%	0	0

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**
Etablissement Public Industriel et Commercial

**TOTAL GENERAL RECETTES DE
FONCTIONNEMENT**

885 692,49

903 690,76

742 071

• **SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES

Chapitres	Libellé	Budgétisé 2023	Réalisé 2023		Prévisionnel 2024	
		Montant	Montant	%	Montant	%
20	Immobilisations incorporelles	13 500	13 465	86%	7 000	18%
21	Immobilisations corporelles	3 000	1 166,39	7,5%	31 727,55	82%
23	Immobilisation en cours	14 246,70	0		0	
040	Opération d'ordre de transfert	1 038	1 038	6,5%	0	
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		31 784,70	15 669,39		38 727,55	

RECETTES

Chapitres	Libellé	Budgétisé 2023	Réalisé 2023		Prévisionnel 2024	
		Montant	Montant	%	Montant	%
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	5 977,76	9%	0	0
001	Solde d'exécution section investissement	28 605,25	28 605,25	42%	0	0
021	Virement section exploitation	0	0	0	0	0
040	Opération de transfert entre sections	33 351,21	33 351,21	51%	38 727,55	100%
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		61 956,46	67 934,22		38 727,55	

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**
Etablissement Public Industriel et Commercial

Nombre de VOTANTS : 5
Nombres de POUVOIRS : 2
Nombres de POUR : 7
Nombres de CONTRE : 0
Nombres de ABSTENTION : 0

Sur rapport de Monsieur le Président,
Vu les articles L1612-1 à L1612-20 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L133-7 du code du tourisme,
Vu l'instruction comptable M4 applicable aux EPIC
Vu les statuts de l'Office de Tourisme,

Après discussion, les membres du Comité de Direction de l'EPIC décident, à l'unanimité :
- d'adopter le Budget Primitif de l'office de tourisme pour l'exercice 2024 comme il suit :

- Fonctionnement
 - Dépenses : 742 071 €
 - Recettes : 742 071 €
- Investissement :
 - Dépenses : 38 727,55 €
 - Recettes : 38 727,55 €

- d'autoriser Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
Mocellin Raphaël



R. MOCELLIN

*Délibération certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :
Et de l'affichage en date du :*